

ENTREPRISE

Adresse :

Tél. : / Mail :

Site internet :



FICHE D'AUTOCONTRÔLE CHAUDIÈRE GRANULÉS SUR CONDUIT DE FUMÉE - CHAUFFAGE

INFORMATIONS CHANTIER

Client Réf. devis

Adresse

Date début travaux Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 Intervenant 3

Intervenant 2 Intervenant 4

Fait à (lieu) : Le (date) :

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien : <https://www.faire.gouv.fr/pro/rge>






A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

Légende

-  Conforme
-  Non conforme / Non vérifiable
-  Sans objet
- RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

- | | ✓ | X | ∅ | | ✓ | X | ∅ |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. Existence d'une note de calcul des déperditions ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. L'hydro-accumulation est correctement dimensionnée suivant la chaudière installée quand elle est préconisée par le fabricant ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 3. Dimensionnement du silo de stockage selon autonomie de l'utilisateur souhaitée et capacité du stockage disponible ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 4. L'accessibilité aux camions de livraison pour le remplissage du silo est prise en compte ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 5. Le convoyage de combustible du silo de stockage vers la chaudière doit être le plus court possible et ne pas comporter de variations brusques ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 6. Si réutilisation du conduit de fumée existant le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisé et la procédure validée ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 7. Si conduit de fumée en boisseaux non tubé : les joints ne sont pas réalisés au plâtre et/ou les joints ne sont pas fissurés ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 8. La désignation du conduit de raccordement (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 9. La désignation du conduit de fumée (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 10. Si chaudière couplée avec un autre appareil sur un même conduit de fumée : les 2 appareils sont installés dans le même local ou dans deux locaux communiquant par un passage libre d'au moins 40 cm ² ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 11. Si chaudière couplée avec un appareil gaz ou fioul sur un même conduit de fumée : présence d'un dispositif interdisant le fonctionnement simultané des deux appareils ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 12. Présence d'une amenée d'air neuf sur l'extérieur ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 13. Section de l'amenée d'air neuf conforme ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 14. Présence d'une évacuation d'air vicié placée en partie haute et débouchant sur l'extérieur (si local dépourvu d'ouvrant) ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 15. Conception du conduit de raccordement conforme ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 16. Distance du débouché vis-à-vis du faitage conforme ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 17. Existence d'une note de calcul permettant de valider le dimensionnement de l'installation de fumisterie ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 18. Aux vues des caractéristiques techniques de l'appareil et du dimensionnement de l'installation de fumisterie, l'installation d'un modérateur de tirage est-elle souhaitée ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| 19. Si mise en oeuvre des réseaux de chauffage : dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

.....

.....

.....

.....

.....

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

- ✓ ✗ ∅
20. Si abandon d'un système de stockage (fioul) : enlèvement ou neutralisation de la cuve ?
21. Chaudière installée à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique, acoustique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ? **RGE**
22. Dégagements autour de la chaudière ainsi que son support sont conformes à la notice du fabricant (attention aux matériaux combustibles environnants) ? **RGE**
23. Si réutilisation d'un réseau hydraulique existant et si nécessaire : action curative et préventive (désembouage, etc.) pour le traitement de l'eau de chauffage ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 3 TRAVAUX

- ✓ ✗ ∅
- ### Installation de la chaudière
24. Environnement du silo de stockage conforme ? **RGE**
25. Si le silo est réalisé sur mesure, la mise en oeuvre est conforme ? **RGE**
26. Il n'y a aucun dispositif électrique dans le silo (lampe, prise, commutateur ou boîte de distribution) ? **RGE**
27. Si le silo est installé à l'extérieur: il convient de le protéger contre les intempéries (vent, pluies, rayons UV, ...) ? **RGE**
28. Si le silo est enterré : le silo doit être étanche et présenter une imperméabilité totale à l'humidité et à toute pénétration d'eau ? **RGE**
29. Mise en oeuvre conforme des embouts de soufflage et d'aspiration ? **RGE**
30. La prise d'air doit être dégagée, être placée face aux vents dominants, protégée par une grille facilement démontable, son maillage doit être supérieur à 3 mm ?
31. La distance de sécurité entre le conduit de raccordement et les matériaux combustibles est conforme ? **RGE**
32. La distance de sécurité entre le conduit de fumée (paroi extérieure) et les matériaux combustibles est conforme ? **RGE**
33. Le conduit de raccordement ne comporte pas de dispositif d'obturation sauf si la notice de l'appareil l'autorise (clé de tirage, etc.) ?
34. Si chaudière raccordée par l'arrière : présence d'un Té + tampon au niveau du conduit de raccordement ? **RGE**
35. Si chaudière raccordée par le haut : présence d'un Té+ tampon sauf dans le cas où la récupération des suies peut se faire depuis l'appareil ou la boîte à suies ? **RGE**
36. Dans le cas où le dimensionnement admet un fonctionnement en condition humide : Mettre en place un dispositif de récupération de condensats avec évacuation ?
37. Si l'alimentation en combustible est réalisée à l'aide d'une vis sans fin : La vis sans fin est démontable et accessible (exemple par une trappe) ?

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

- ✓ ✗ ∅
38. Une coupure coupe-feu, réalisée par un clapet, une écluse rotative ou un système à coulisse ou guillotine est disposée sur le système d'introduction du combustible dans la chaudière ? **RGE**
39. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?
40. Tension d'alimentation conforme à la plaque signalétique de l'appareil ?
41. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?
42. Présence d'une liaison équipotentielle ?
43. Pour protéger la chaudière de toute surchauffe, une vanne thermostatique calibrée en moyenne à 95°C alimente l'échangeur de décharge thermique, situé en partie haute de la chaudière ? **RGE**
44. Présence d'une vanne à 3 voies anti-retour froid en amont du circulateur ? **RGE**
45. Présence d'une soupape de sécurité et absence d'organe de coupure entre le générateur et la soupape de sécurité ? **RGE**
46. Raccordement de la vidange de la soupape de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ?
47. Existence de la loi d'eau ?
48. Pose correcte des sondes de régulation (ambiance, extérieure, de retour et/ou de départ). La sonde extérieure est placée à l'abri de l'ensoleillement, sur une paroi Nord ou à défaut sur une paroi Nord-Ouest. ? **RGE**
- Mise en oeuvre de la fumisterie**
49. Le conduit de raccordement est rigide, démontable et ne comporte pas de jeu ?
50. L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant ? **RGE**
51. La somme totale des angles des coudes présents sur le conduit de raccordement n'excède pas 180° ? **RGE**
52. Absence d'étranglement ?
53. La partie horizontale du conduit de raccordement possède une pente ascendante vers le conduit de fumée (minimum 3%) ? **RGE**
54. La longueur de la projection horizontale du conduit de raccordement n'excède pas 3 m ? **RGE**
55. En présence d'un modérateur de tirage, celui-ci est situé dans le même pièce que l'appareil et est en bon état ? **RGE**
56. Dans le cas d'une variation de section avec le conduit de fumée, celle-ci se fait au niveau du départ du conduit de fumée et de manière progressive (jonction avec angle maximal de 45°) ?
57. Le conduit de fumée est accessible et ramenable sans déplacer l'appareil ? **RGE**
58. Le conduit de fumée détient une allure verticale et ne possède pas plus de 2 dévoiements ? **RGE**
59. L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant ? **RGE**
60. La ou les traversées de plancher sont réalisées de manière conforme ? **RGE**
61. Si passage d'un conduit métallique en volume habitable : il est coffré (en matériau incombustible si la distance de sécurité n'est pas assurée, ou non inflammable sinon) afin d'éviter tout déboîtement accidentel et ventilé ? **RGE**
62. Si conduit de fumée avec départ au plafond : le pied du conduit de fumée débouche dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local où se trouve l'appareil ? **RGE**
63. En fonctionnement normal, la température superficielle externe du conduit de fumée seul n'excède pas :
- 50 °C dans les parties habitables ou occupées
- 80 °C dans les parties non habitables ou non occupées. **RGE**
64. L'espace entre l'élément terminal (chapeau pare-pluie, dalle, etc.) et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant ?
- > Dans le cas d'une réhabilitation par tubage
65. La mise en oeuvre du tubage est conforme ?
66. Le tubage comporte une aération de l'espace annulaire (5 cm² en haut et 20 cm² en bas) ? **RGE**
67. En présence d'un procédé d'isolation supplémentaire (billes isolantes, etc.), la mise en oeuvre est réalisée selon l'avis technique du procédé d'isolation ?

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

68. Isolant sur canalisations, y compris les raccords afin d'éviter les risques de brûlures ? **RGE**

69. L'installation est protégée par un vase d'expansion (fermé ou ouvert) ? **RGE**

70. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type CA (disconnecteur à zone de pression réduite contrôlable) avec un dispositif EA (clapet anti-pollution contrôlable) en complément, au niveau de l'arrivée d'eau de ville vers le réseau de chauffage ? **RGE**

71. Présence d'équipements hydrauliques favorisant le bon fonctionnement ?

72. Mise en œuvre du ballon d'hydroaccumulation conforme si préconisé par le fabricant ? **RGE**

73. Présence de thermomètres de contrôle de charge sur le ballon ? **RGE**

74. Présence d'un isolant autour du ballon et installé de manière correcte ? **RGE**

75. Le ballon hydroaccumulation est placé en dérivation et le raccordement des canalisations au ballon est correctement réalisé en rapport avec les piquages disponibles ? **RGE**

76. Présence d'un ensemble robinets et manomètres ?

77. Présence d'une vanne à 3 voies au niveau du départ chauffage ?

78. Présence d'un système limitant la température sur le réseau de distribution en aval du ballon hydroaccumulation (ex. robinet thermostatique) ? **RGE**

79. Dispositif de réglage de débit (T de réglage...)?

80. Si plancher chauffant : présence d'un dispositif de limitation de température indépendant de la régulation de la chaudière ? **RGE**

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

12 empty rounded rectangular boxes for numbering.

12 horizontal dotted lines for writing comments.

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

ETAPE 4  MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

- | | |
|--|---|
| <p>81. Réalisation d'un test d'étanchéité du conduit de fumée avant raccordement d'un nouveau système de combustion ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>82. Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque,...) RGE ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>83. Mise en route conforme de la chaudière et des équipements hydrauliques associés (circulateur, électrovannes,...) ? RGE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>84. Après la mise en route de l'appareil et la montée en température : vérifier le tirage du conduit, notamment l'absence de refoulement ? RGE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>85. Les joints d'étanchéité de fumée sont en bon état ? RGE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>86. Le foyer est propre (encrassement léger) et ne présente pas de traces de condensation à l'intérieur de la chaudière (hors foyer inversé) ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>87. Calibrage du système d'alimentation en combustible et Réglages au niveau de l'amenée du combustible dans le pôt brûleur ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>88. Réglages au niveau de l'extracteur de fumées effectués ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> | <p>89. Réglages et paramétrages de la régulation de l'appareil si présente ? RGE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>90. Le taux de CO dans l'air ambiant est inférieur à 10 ppm pour ne pas représenté un risque ? RGE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>91. Le taux de CO dans l'air ambiant est inférieur à 50 ppm pour ne pas représenté un Danger Grave et Imminent ? RGE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>92. Vérification des températures de départ et de retour selon émetteurs ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>93. Si plancher chauffant : température de départ < 50°C et Température de surface plancher < 28°C ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>94. Présence d'une plaque signalétique sur le conduit de fumée avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ? RGE <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>95. Vérifications du bon fonctionnement du modérateur de tirage et réglages si nécessaire ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>96. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux de chauffage réalisés ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>97. Purge, réglage et équilibrage du réseau hydraulique et fonctionnement du dispositif d'expansion conforme ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> |
|--|---|

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

.....

.....

.....

.....

.....

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

ETAPE 5 RÉCEPTION

- ✓ ✗ ∅
98. La documentation technique du système installé est remise en langue française ?
99. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ?
100. Remise d'un rapport de mise en service ?
101. Les consignes d'usage doivent être communiquées au client ?
- une démonstration de l'allumage et du fonctionnement de l'appareil est réalisée
 - la nécessité d'utiliser le combustible approprié est explicitée
 - > granulés avec certification «bois haute performance» NF ou DIN+ ou EN+;
 - > compact
 - > qui ne s'effrite pas
 - > qui ne possède pas d'excès de poussières dans la tremie ou les sacs
 - la nécessité d'une amenée d'air et de son entretien est expliquée (il ne faut pas y apporter des modifications et s'assurer que la grille est bien dégagée
 - un éventuel changement de son système de ventilation peut entraîner une modification de l'installation.
102. Une explication du fonctionnement de l'installation est donnée au client ?
103. Les consignes d'entretien et de maintenance sont communiquées au client ?
- ✓ ✗ ∅

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)